

L'Association est l'expression de la démocratie, mais aussi un relais démocratique. Elle reconnaît aux citoyens, aux acteurs sociaux, le droit d'intervenir là où les autres catégories d'acteurs n'interviennent pas, pas suffisamment, ou mal. C'est le principe de la subsidiarité (subsidaire : qui s'ajoute au principal, pour le renforcer, le compléter).

L'Association est une union de personnes partageant un intérêt commun. Elle réunit ces personnes dans une entreprise commune dont il est important de définir clairement les valeurs, la philosophie, les finalités, les buts, c'est à dire le projet associatif ou autrement dit la « politique ».

Puisqu'il s'agit d'aller ensemble, bénévoles et professionnels, dans une même direction, il est nécessaire que les militants bénévoles qui portent et représentent la légitimité de l'Association, définissent ce qui sera la « route du possible » pour les projets éducatifs et les actions des professionnels.

Cette base indispensable à la cohésion de l'ensemble associatif, constituant le premier repère d'une évaluation de l'action, ne doit et ne peut rester figée. Ce projet associatif doit se nourrir du débat permanent qui existe entre bénévoles et professionnels, qui œuvrent ensemble contre l'exclusion et pour la recomposition du lien social.

Prendre en compte l'environnement

La réaffirmation de la notion de subsidiarité, incite l'association à situer son projet par rapport à l'ensemble des politiques sociales, de prévention générale et de jeunesse. Elle ne peut concevoir son action qu'en articulation avec ces politiques nationales ou territoriales, et dans un souci permanent de complémentarité avec les autres acteurs sociaux.

D'autre part, la situation socio-économique influe sur la vie quotidienne de tout citoyen et sur le tissu social. Le secteur associatif de la Prévention Spécialisée en ressent lui-même les effets en tant qu'acteur de l'économie sociale et de la vie locale.

L'intervention de l'association prend en considération ces effets dans la définition de sa politique institutionnelle.

Plus que de s'ouvrir, il s'agit d'aller vers

Face au repli sur soi, l'exclusion, la discrimination, la xénophobie, le chômage, la pauvreté, la désillusion, la violence, la toxicomanie, leurs causes et leurs conséquences, l'association oppose l'accueil, le dialogue, l'ouverture, l'éducation, l'orientation, la promotion individuelle et collective, la reconnaissance et la valorisation des capacités, des expériences de chacun et de chaque groupe.

Son positionnement affirmé dans le champ de la Prévention Spécialisée ⁽¹⁾,

l'engage à aller au devant des populations en difficulté, pour toujours mieux les connaître, pour enrichir la relation, pour donner toujours plus de pertinence à ses actions.

C'est cette capacité à être présente dans les lieux de vie (structures, rues, associations, familles, halls d'immeubles, ...), qui va lui permettre d'identifier les besoins de ces populations de la façon la plus juste possible.

Un rôle de médiation

L'Association confirme que sa mission est de travailler sur l'ensemble des besoins recensés, qu'ils soient ou non pris en compte par les dispositifs sociaux mis en place. Elle amène les personnes en difficulté vers les dispositifs existants, en

¹Cf. : Arrêté interministériel du 4/07/72

créant de nouvelles formes de réponses, mais aussi en interpellant ces dispositifs pour qu'ils s'adaptent aux spécificités des personnes marginalisées ou en voie de marginalisation.

La présence de l'association doit être un apport médiateur pour permettre aux personnes de trouver un équilibre entre leurs droits et leurs devoirs, entre les avantages et les contraintes, entre les règles et leurs libertés, entre le pouvoir de concertation et leurs devoirs de négociation.

Respect et citoyenneté

L'Association s'appuie sur les potentialités des personnes accompagnées par ses services afin d'en favoriser le réel épanouissement. La dignité de ces personnes est primordiale.

Elle participe à la construction des valeurs et principes de citoyenneté basée sur l'autonomie et l'indépendance. Elle respecte la place de chacun et de chaque groupe dans une relation d'égal à égal hors des rapports de domination et de pouvoir.

L'accompagnement des enfants, des adolescents et jeunes adultes par l'équipe éducative est mise en œuvre en lien étroit avec la famille, dans la vie du quartier, au sein d'un réseau social constitué pour être porteur de valeurs constructives.

Il s'agit en effet d'établir une collaboration entre la population et l'action de Prévention Spécialisée, sur

des actions d'intérêt collectif et en dehors de tout rapport d'assistantat qui serait préjudiciable à la prise en charge par les habitants de la vie de leur quartier et de leur vie quotidienne.

Les habitants doivent être reconnus et se faire reconnaître comme citoyens à part entière.

Un travail de structuration ...

Ces finalités nécessitent une forte implication auprès de la population ciblée, une approche professionnelle et humaniste associées à une pratique militante, un recul, une réflexion, nécessaires à une définition des axes d'intervention auprès du public concerné.

Ces axes d'intervention (diagnostic et projet) sont portés à la connaissance des personnes. Nous les sensibilisons à la teneur des difficultés que nous identifions. Nous négocions ensemble les parts réciproques que chacun prendra dans la dynamique de leur résolution.

La notion d'urgence et/ou de contrôle des populations appelées « à risques » ne peuvent se concevoir dans le travail à long terme de la Prévention Spécialisée. La connaissance de la population, de ses capacités, de ses résistances au changement permettent d'adapter le projet éducatif au rythme d'évolution « acceptable » pour les populations concernées.

... qui implique la durée.

La prévention spécialisée sait, et doit travailler sur l'urgence, qui peut être un élément déclenchant, motivant, pour amorcer un changement de situation en profondeur. Elle ne peut travailler dans l'urgence, car cela l'amènerait à ignorer la complexité des situations des individus, des groupes, des quartiers et de leurs interactions.

Cette option pour un travail de fond sous-entend une permanence contractualisée des moyens humains, matériels et financiers de la structure porteuse de l'action de Prévention Spécialisée, pour respecter et maintenir la collaboration engagée avec les habitants et principalement les plus exposés aux risques d'exclusion.

Une responsabilité affirmée

L'Association est garante de cette activité de prévention. Elle est un lieu collectif où la responsabilité de chaque membre bénévole ou professionnel est engagée tout au long de la réalisation des projets individuels, familiaux, et collectifs.

Employeur, elle est responsable de la gestion des équipes, de l'outil, et des équipements.

Elle recherchera dans les réseaux locaux, nationaux et internationaux, des lieux de confrontation constructive de ses valeurs et de ses pratiques.